Charte Alzheimer
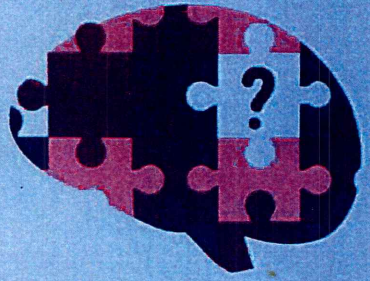
- Reconnaître et soutenir les droits de la personne
- Respecter le libre-choix de la personne
- Respecter les valeurs, les liens relationnels et affectifs de la personne
- Respecter la citoyenneté de la personne, sa créativité dans un environnement adapté
- Assurer à la personne en activité professionnelle des droits et un accompagnement
- Protéger la personne, préserver ses biens
- Assurer à la personne un bien-être, une qualité de vie, l'accès aux soins
- Favoriser le soin et le suivi de la personne par un accès aux compétences requises
- Favoriser l'accès de la personne à la recherche et à ses innovations
- Soigner et accompagner la personne sans abandon ni obstination déraisonnable, jusqu'au terme de sa vie
- Contribuer à la diffusion d'une approche éthique intégrant l'expertise de la personne malade et des proches